

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 mars 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

• **Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyn KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 016-1987/10/CC

■ Attribution d'une subvention à l'Incubateur Impulse pour la création d'entreprises à partir de la recherche publique - Approbation d'une convention DDEAIG 10/4418/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'incubateur inter-universitaire Impulse a été créé dans le cadre de la loi sur l'innovation de 1999. Il fait partie du réseau national RETIS.

Il associe les trois universités d'Aix Marseille, celle d'Avignon et rejoints ultérieurement par le CEA, CNRS, l'Ecole Centrale Marseille, l'IRD et l'ONERA.

Il est soutenu financièrement par le Ministère de la Recherche, le Fond Social Européen et par les collectivités locales.

L'incubateur inter-universitaire Impulse est une structure d'accueil et d'accompagnement aux projets de créations d'entreprises innovantes en liaison avec des laboratoires de recherche et portés par des chercheurs, des étudiants ou des entrepreneurs.

Sa mission consiste à :

- valoriser les résultats de la recherche publique française en les transformant en entreprises
- innovantes,
- apporter un soutien aux projets innovants issus de la recherche,
- favoriser la création d'entreprises et d'emplois.

Environ 40 % des projets incubés concernent les sciences de la vie et santé, 35 % sont issus des sciences et technologies de l'ingénieur, 20 % des sciences et technologies de l'information et de la communication et 5 % des sciences humaines et sociales.

L'incubateur peut affecter une aide financière de l'ordre de 30 à 40 Keuros sur les projets qu'il accompagne. Parmi ces projets de création, on retrouve de belles réussites, notamment Oz Biosciences, Synprosis, Prorentsoft, Qualissima, Uratek, Ekkyo, Graftys, ou encore Protomed.

L'incubateur Impulse propose un accompagnement personnalisé :

- un pool d'experts au service des porteurs de projet,
- un financement au risque flexible et partenarial,
- des formations à l'entrepreneuriat dédiés,
- une mise à disposition de ressources et moyens.

L'incubateur Impulse est un maillon essentiel dans la chaîne de l'innovation que cultive la Communauté Urbaine. Situé en aval des laboratoires de recherche, il se positionne en amont du dispositif pépinière que MPM développe tant avec Grand Luminy sur la thématique biotech, qu'avec Marseille Innovation sur les sciences pour l'ingénieur et le multimedia.

Depuis sa création, l'incubateur Impulse a investi plus de 4,8 millions d'euros dans l'accompagnement de 94 projets donnant lieu à la création de 66 entreprises innovantes pour près de 400 emplois directs et 64 millions d'euros d'investissement privé cumulé sur ces entreprises.

L'investissement annuel est de l'ordre 600 Keuros à 800 Keuros pour 10 à 15 nouveaux projets.

Durant l'année 2009, 6 entreprises ont été créées, l'incubateur Impulse a mis en place une formation en collaboration avec l'IAE d'Aix-en-Provence au profit de porteurs de projets.

Comme les années précédentes un cycle de demi-journées d'information a pu être mis en œuvre sur des thèmes liés au JEI, loi sur l'innovation, négociation, etc.
La fréquence de ces demi-journées est d'une fois par mois.

En plus de ces animations réservées aux incubés, l'incubateur a pu déployer une série d'actions sur le territoire :

- Les rencontres d'Impulse,
- De la valorisation à la protection de l'innovation,
- Les dispositifs de soutien à la création et au développement des entreprises innovantes,
- Journée, sciences et création d'entreprises,
- Le FOCEEN – Ecole centrale Marseille,
- Le ISMIN – Ecole des Mine de Saint-Etienne.

En 2010, le cœur de métier de l'incubateur restera :

- l'accompagnement des projets intégrés en 2009,
- la sensibilisation et l'information auprès des universités et établissement de recherche,
- la sensibilisation, formation et information auprès des porteurs de projet.

Par ailleurs, les actions d'animation de l'année 2009 seront reconduites, et l'intégration d'une dizaine à une quinzaine de nouveaux projets de création d'entreprises et de leur accompagnement est prévue.

Le budget prévisionnel 2010 est 947 000 euros.

BUDGET PREVISIONNEL 2010 (en euros)			
Budget sur une base de l'intégration de 45 Projets sur 2010, 2011 et 2012 soit environ 15 projets sur 2010			
a) BUDGET DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RESSOURCES	
1) Personnels - Salaires Bruts + charges (6 ETP)	363 000	Communauté Urbaine MPM	10 000
		Ministère de la Recherche	216 000
2) Fonctionnement hors personnels		Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	99 000
		Conseil Général 84	30 000
Loyer et charges	52 000	Conseil Général 13	90 000
Fournitures, assurances, tel, etc.	10 000	Ville de Marseille	28 000
Maintenance et matériel informatique	5 000	Communauté du Pays d'Aix	15 000
Matériel & Mobilier	5 000	Cotisation des membres	70 000
Honoraires Qualité	5 000	FEDER	250 000
Honoraires divers et cotisations	5 000	FSE	102 000
Honoraires comptables et CAC	25 000	TVT	37 000
Déplacements	20 000		
Missions réceptions	10 000		
Promotion et communication	35 000		
Formations interne	5 000		
Dépenses de fonctionnement 1 + 2	540 000		

b) BUDGET AU PROFIT DES PROJETS			
DEPENSES			
Prestations associées aux projets	300 000		
Expertises & permanences (Experts)	15 000		
Opération stage	5 000		
Formation projets	10 000		
Opération Post-incubation	37 000		
Opération bureaux temporaires	40 000		
<u>Dépenses directes projets</u>	407 000		
TOTAL	947 000		947 000

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention de 10 000 euros.

Une convention précisant ses modalités d'attribution est annexée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la création d'entreprises à partir de la recherche publique.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10 000 euros à l'Incubateur Impulse.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'incubateur Impulse.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2010 de la Communauté Urbaine – Chapitre 65, Article 6574 intitulé « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous-politique B330.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI